

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2013

CONSOMMATION - (N° 1574)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 333

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE 11

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de manière claire et lisible »

les mots :

« en des termes clairs et lisibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle avec les mots employés à l'alinéa 5 du même article.